



## Facilitez vos démarches, renseignez-vous avant de vous déplacer

Pour obtenir une information ou connaître l'adresse du point d'accueil le plus proche de chez vous (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) :

[www.prefecturedepolice.fr](http://www.prefecturedepolice.fr)

Services d'informations téléphoniques

Standard :

**. 01 53 71 53 71 / 01 53 73 53 73**

Démarches administratives :

**. 01 58 80 80 80** (du lundi au vendredi, de 8h45 à 17h15)

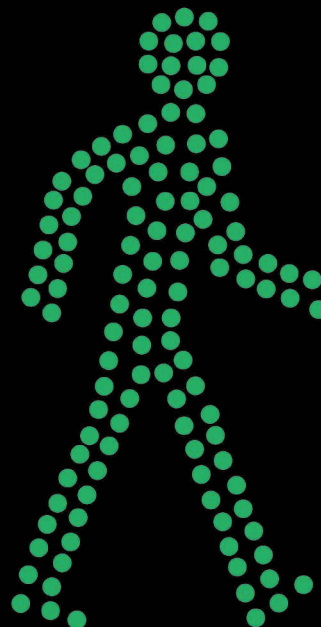
Serveur vocal fourrières :

**. 0 891 01 22 22** (0,225 € la minute)

Informations valables au 01 04 11 sous réserve de modifications ultérieures

## CIRCULER EN TOUTE SÉCURITÉ

# Piétons : conseils pour votre sécurité



Si le nombre de piétons victimes d'accidents corporels est en baisse depuis 10 ans, les chiffres restent très élevés. À Paris en 2010, il y a ainsi eu plus de blessés et de tués parmi les piétons que parmi les utilisateurs de quatre roues (18 piétons tués et 1897 blessés contre 6 utilisateurs de quatre roues tués et 1602 blessés).

## BILAN POUR 2010

### Total des piétons tués : 18

0-17 ans : 0  
18-59 ans : 4  
+ de 60 ans : 14

### Total des piétons grièvement blessés : 234

0-17 ans : 48  
18-59 ans : 109  
+ de 60 ans : 77

### Total des piétons légèrement blessés : 1645

0-17 ans : 296  
18-59 ans : 951  
+ de 60 ans : 398



## Piétons, soyez vigilants à tous les instants et n'oubliez pas que vous devez voir et être vus

### ■ Avant de traverser :

- choisissez d'emprunter les passages piétons pour traverser, de préférence ceux protégés par les feux tricolores ;
- attendez que le feu soit rouge pour les automobilistes et que le signal piéton soit vert ;
- regardez toujours à gauche et à droite ;
- sur une chaussée à plusieurs files de circulation, assurez-vous que les premières voitures de chaque file sont arrêtées quand le feu piéton est vert ;
- attention aux voies à sens unique équipées de couloirs de bus à contresens ;
- si un véhicule gêne votre visibilité pour vous engager, n'hésitez pas à traverser plus loin ;
- si vous ne pouvez évaluer avec certitude la distance et la vitesse d'un véhicule, attendez que la voie soit libre.



### ■ Lorsque vous traversez :

- ne traversez pas en diagonale à un carrefour ;
- traversez toujours en deux fois les grands axes avec îlot central ;
- ne vous arrêtez pas et ne faites pas demi-tour sur un passage piéton ;
- lorsque vous descendez du bus, ne traversez pas avant que celui-ci ait redémarré ;
- soyez particulièrement vigilant pendant les heures de pointe ;
- n'essayez pas de traverser devant les camions car les conducteurs ne vous voient pas forcément du haut de leur cabine. Laissez passer le véhicule.

### ■ Seniors, vous êtes les premiers concernés

En 2010, sur 18 piétons tués, 14 avaient plus de 60 ans. Vous devez faire preuve d'une attention particulière durant vos déplacements, notamment lorsqu'ils vous sont familiers : la baisse de vigilance liée à l'habitude est le principal facteur accidentogène des seniors. N'hésitez pas à demander de l'aide pour traverser.





Parmi les huit principales infractions responsables d'accidents ayant impliqué des piétons en 2010, deux leur étaient imputables : la traversée irrégulière de la chaussée (hors passage piéton, en dehors du temps imparti et traversée sans précaution) qui a été la cause de 959 accidents, et la non-utilisation des trottoirs, de 50 accidents.

**N'oubliez pas que vous êtes un usager de la voie publique et que vous devez respecter le code de la route, sous peine d'être sanctionné (exemple : traversée de «la chaussée en dehors d'un passage protégé se situant à 50 m», réprimée par l'article R 412-43 du code de la route et punie d'une amende de 4€).**

---

## NUMÉROS UTILES :

**SAMU 15**

**Police secours 17**

**Pompiers 18**

**Numéro d'urgence européen depuis un portable 112**

---